



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désamiantage des bâtiments agricoles

Question écrite n° 4776

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le désamiantage des bâtiments agricoles. Du fait du haut niveau de protection qui s'impose pour les ouvriers intervenant sur ces chantiers, la déconstruction des bâtiments amiantés est très onéreuse (entre 35 et 150 euros le mètre carré selon la configuration des lieux et l'état de la structure). La solution consistant en un vaste plan de désamiantage dont le montant coûterait très cher a donc été écartée. Rien qu'en Bretagne, la chambre d'agriculture estime en effet à 1 250 000 tonnes ces matériaux amiantés dans les bâtiments d'élevage, pour une surface de plus de 6 000 hectares. Alors que le nombre d'élevages décline et que souvent les champs sont repris par d'autres agriculteurs, mais pas les bâtiments, les élus locaux se retrouvent totalement démunis vis-à-vis de ces friches agricoles disséminées sur le territoire, ne pouvant que constater la lente dégradation de ces bâtiments. Dans le prolongement de sa question écrite n° 33471 du 3 novembre 2020 sur les friches des bâtiments agricoles amiantés, M. le député précise que dans le débat sur l'artificialisation des terres, ces friches renaturées pourraient représenter une réelle opportunité foncière et que dans l'objectif de transition énergétique, ces friches pourraient également permettre le déploiement des énergies renouvelables. À la lumière de ces enjeux de transitions et pour aider les élus locaux dans leur recherche de solutions pour gérer ces friches agricoles amiantées, il souhaite connaître les ambitions du Gouvernement sur le dossier.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4776

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1459